



SCHWEIZERISCHE BUNDESVERSAMMLUNG
 ASSEMBLÉE FÉDÉRALE SUISSE
 ASSEMBLEA FEDERALE SVIZZERA

M. Meili
 Ambassadeur
 Bucarest

an	LA					sta
Datum						23
Visa	✓					W
- 7. NOV. 1991						
Ref.	062.7 rtd					

Visite de Monsieur Arthur Hänsenberger,
 président du Conseil des Etats, en Roumanie
 (24-28 octobre 1991)

J. Clerc 1.11.1991



Entretien entre M. Ion Iliescu, président de la République de Roumanie, et M. Arthur Hänsenberger, président du Conseil des Etats, le 28 octobre 1991, de 10 h 45 à 11 h 20 à Bucarest

Le président Iliescu se dit intéressé par l'expérience qu'a la Suisse de la démocratie directe. La Roumanie espère bénéficier de toutes les expériences. La Roumanie est maintenant entrée dans la phase finale de la rédaction de sa constitution. Les deux chambres du Parlement constituent aussi l'Assemblée constituante. Le chemin menant à l'élaboration de la constitution a été long et complexe. Contrairement à la Bulgarie qui a réglé cette question rapidement, la Roumanie a voulu adopter une façon plus élaborée. Une commission composée de députés, de sénateurs et d'experts a réuni une abondante documentation. Un symposium a été organisé à Bucarest sur les tendances actuelles du droit constitutionnel. Des thèses ont été élaborées sur les principes fondamentaux: libertés publiques, droits du citoyen. En février, la constituante a commencé la discussion article par article. Les deux tiers du texte sont maintenant adoptés (en fait 81 articles sur 151 J.C.) On espère procéder au vote final d'ici la fin de novembre. Toute cette période a été extrêmement profitable pour l'éducation des citoyens qui ont réalisé ce qu'est un Etat de droit où le président ne décide pas de tout tout seul.

M. Hänsenberger se réjouit que des constitutionnalistes suisses aient pu apporter leur concours à ce travail et demande si la constitution sera soumise au vote du peuple.

Le président Iliescu répond que l'Assemblée constituante a le mandat légal d'élaborer et d'approuver la constitution. Toutefois, l'idée d'un referendum a pris corps au Parlement pour donner une plus grande légitimité à ce texte. La consultation pourrait porter sur deux questions: la forme de gouvernement (monarchique ou démocratique) et la constitution elle-même.

Le président observe que la loi électorale contenait des dispositions de nature constitutionnelle de caractère provisoire et qu'à l'époque personne n'envisageait le retour à la monarchie. Nul n'était d'avis que cette forme de gouvernement pouvait s'imposer à la fin du 20e siècle. Il existe certes en Europe des monarchies mais il s'agit d'Etats qui ont une longue tradition. Il s'agit en quelque sorte de reliques historiques. C'est le jeu politique qui a conduit certains éléments à prôner le retour à la monarchie. A en croire les sondages, seuls 10% des électeurs au maximum se prononceraient pour la monarchie.

M. Hänsenberger observe que la Suisse n'a jamais eu de monarque.

Le président Iliescu réplique en ces termes : "Mais vous avez l'ex-roi de Roumanie chez vous!"

M. Hänsenberger relève la vitalité de la vie politique caractérisée par un nombre important de journaux de partis.

M. Iliescu constate que la vie politique s'est beaucoup développée. On compte 200 partis. En fait ceux-ci ne seront plus

que 130 après certains regroupements. Pour fonder un parti, il suffit d'être 250 citoyens. Il est compréhensible qu'après des années où aucune opinion n'a pu s'exprimer, on assiste à une floraison de partis. Un processus de clarification se fera certainement. La vie politique va imposer des regroupements. Au Parlement, on dénombre 14 partis dont plusieurs n'ont qu'un seul député ou sénateur. La question d'un seuil minimal est à l'examen. Cela peut être 2, 3 ou 4 % (comme en Bulgarie). Ainsi, une sélection définitive s'opérera.

Le président Iliescu relève que ce sont les problèmes économiques et sociaux qui sont les plus difficiles. La situation est grave et provoque une véritable crise de la société. Aucun problème ne peut être résolu d'un jour à l'autre. La production industrielle a fléchi de 60 % par rapport à 1989. Les ressources sont ainsi plus faibles qu'elles ne l'étaient en 1989, année de la révolution. L'établissement de la démocratie ne suffit pas pour amener la prospérité économique. L'hiver promet d'être difficile. M. Iliescu considère l'attitude à l'égard de la Roumanie comme discriminatoire de la part de la communauté internationale. Cette attitude est "contra-productive" pour toute l'Europe. Si rien n'est fait, on se retrouvera dans la situation de l'URSS ou de la Yougoslavie. Ce serait dramatique non seulement pour la Roumanie mais pour le monde. La Pologne a reçu 25 milliards de \$ alors qu'on discute pour un seul milliard en faveur de la Roumanie. "Ce n'est pas sérieux de nous traiter ainsi". Ce n'est pas une attitude responsable de discuter ainsi sur la démocratie roumaine sans nous aider.

L'Ambassadeur Meili relève la difficulté pour les observateurs de comprendre ce qui se passe: circonstances de la révolution, première manifestation des mineurs, seconde démonstration en septembre. Il faut relever que la Roumanie a commencé son processus de démocratisation beaucoup plus tard que tous les autres ce qui explique certaines difficultés. L'adoption de la constitution et la tenue d'élections seront des facteurs de stabilité qui faciliteront les décisions des investisseurs.

Le président Iliescu est d'avis que ce ne sont là que des prétextes. La société est troublée, on est en présence d'un tremblement social et d'une crise profonde. Il n'est pas possible d'asseoir rapidement une vie démocratique stable. La société roumaine est en pleine transformation. "Attendre la stabilité politique pour nous aider, cela n'est pas réaliste". Que veut-on de la Roumanie ? Qu'attend-on de nous ? "Il faut aider au moment où les difficultés se produisent et pas après, sinon nous aurons une dictature militaire ou une dictature fasciste. La solidarité internationale doit se manifester. C'est le peuple roumain qui souffre". Des Congressmen ont déclaré à Gonzales: "Si Ortega gagne les élections au Nicaragua, nous diront que les élections sont truquées et nous ne les reconnaitront pas". Qu'est ce que cette conception de la démocratie. Pourquoi ne pas reconnaître au peuple roumain le droit de choisir ses dirigeants. Nous n'avons pas besoin de leçons données par des aristocrates hautains. Estime-t-on que la France doit quitter la Communauté parce que les agriculteurs manifestent ? La Grande-Bretagne n'a-t-elle pas eu

des difficultés avec ses mineurs? Fait-on à l'Angleterre un procès pour cause de colonialisme en Irlande du Nord ?

Un **collaborateur du président** constate que c'est seulement hier que la Pologne a connu ses premières élections totalement libres.

Le **président Iliescu** continue sur un ton assez vif: la Roumanie n'a pas de lobby. Aux USA, il y a 3,5 millions de Hongrois qui de surcroît font une propagande anti-roumaine. Certes, la division des Roumains est une source de faiblesse. C'est un trait du caractère national qui remonte aux luttes intestines des années 30.

J. Clerc: Pourtant le Parti national libéral et le parti écologiste viennent d'entrer dans le gouvernement.

M. Iliescu: A peine l'avaient-ils fait qu'on les critiquait pour manquer à l'unité de l'opposition.

En conclusion, le président relève que le changement accompli en décembre 1989 est irréversible mais que seul le temps apportera la stabilité. Il remercie pour l'intérêt manifesté et pour la coopération apportée par les juristes suisses. Il considère que cela fut une aide réelle et exprime des vœux pour l'amitié entre les deux pays.

Entretien entre M. Victor Babiuc, ministre de l'Intérieur de Roumanie, et M. Arthur Hänsenberger, président du Conseil des Etats, le 28 octobre 1991, à Bucarest

Administration locale:

Cette question relevait auparavant du Ministère de l'Intérieur. Toutefois, à la suite du remaniement ministériel elle dépend de deux secrétaires d'Etat rattachés directement au premier ministre (un FSN et un PNL). M. Babiuc s'efforce de reprendre la compétence de ce dossier dans son ministère. Pour le moment, il doit se tenir à l'écart tout en étant personnellement favorable à l'autonomie locale.

Mineurs:

M. Babiuc estime que cette manifestation était inadmissible. Le mécontentement doit s'exprimer de façon civilisée. Il aurait fallu régler ce problème à l'amiable. Les autorités ne sont pas intervenues afin d'empêcher la manifestation de dégénérer. M. Babiuc étudie les modalités d'interventions destinées à éviter le renouvellement de tels incidents. Les mineurs ont détruit des biens au siège du Parlement et à celui du gouvernement. Le ministre est en discussion avec le procureur pour identifier les auteurs. En tant que Ministre de la Justice au moment des événements de fin septembre, M. Babiuc n'a pas voulu discuter avec les manifestants. De tels incidents ne doivent pas se reproduire. Le ministre est préoccupé par la nécessité de maintenir le calme dans le pays. Toutefois le droit de manifester doit être sauvegardé. Pour résoudre les problèmes du pays, il faut améliorer la situation économique et non diriger les policiers contre le peuple. Les effectifs des forces du maintien de l'ordre sont faibles: 1 policier pour 780 personnes (Roumanie), 1 pour 300 (France), 1 gendarme pour 4800 personnes (Roumanie), 1 pour 500 (France), d'où la difficulté de protéger tous les édifices publics.

Logement:

La mairie de Bucarest envisage de prendre des mesures pour continuer les chantiers des immeubles non terminés de l'Avenue de la Victoire qui conduit au Palais de Ceausescu. Ce bâtiment "grand et horrible" a été affecté au Parlement. La crise du logement sévit à Bucarest et il est inadmissible de laisser ces bâtiments en l'état. Des moyens financiers font malheureusement défaut alors que la main d'oeuvre est disponible. La mairie cherche à mettre au point un système de co-financement qui permettrait à des sociétés de reprendre un ou deux blocs. Le ministère de l'Intérieur est aussi intéressé à un immeuble. Cette question n'est toutefois pas finalisée. Elle relève de la Municipalité et non de l'Etat.

Emigration:

Ce problème était aigu en 1990, année pendant laquelle 100'000 personnes ont quitté la Roumanie (en majorité des germanophones). En 1991, l'émigration n'a touché que 20'000 personnes. Quant à l'immigration, elle concerne des citoyens albanais, turcs, somalis, indiens. Le ministre participera dans quelques jours à une Conférence ministérielle à Berlin. La Roumanie est prête à

adopter tous les moyens adéquats qui pourraient être mis au point. Elle a intérêt à ce que des personnes ne se trouvent pas en Roumanie sans moyen de subsistance.

Coopération policière:

M. Babiuc se déclare intéressé par un échange de point de vue avec la police suisse (cantonale ou fédérale). Il est prêt à recevoir un haut-fonctionnaire pour en débattre. Des accords avec l'Allemagne et l'Autriche ont été conclus, ce dernier étant cependant un "flop".

Extrémisme:

Le ministre constate que tous les extrémistes sont dangereux, qu'ils soient de droite ou de gauche. La population n'est toutefois pas réceptive aux discours extrémistes. Il n'y a que 3 journaux extrémistes sur 1500 ! Actuellement, la plupart des journaux sont d'opposition. Rares sont ceux qui soutiennent l'action du gouvernement. Au ministère de la justice, M. Babiuc avait cependant ordonné une enquête contre les journaux extrémistes.

Epuration:

M. Babiuc signale que 35 % des juges sont nouveaux. Il est parvenu comme Ministre de la Justice à écarter le tiers des juges qui servaient l'ancien régime. Il n'y a plus de "securitate" au Ministère de l'Intérieur.

Prochaines élections:

Le FSN préconise des élections législatives rapprochées (mars/avril) alors que le PNL préférerait les tenir en juin. M. Babiuc souhaite qu'elles soient libres et correctes.

Pour terminer, le ministre insiste sur la grave situation résultant du manque de ressources énergétiques et alimentaires au seuil de l'hiver.

Au sujet de la non-confirmation de sa nomination (provisoire) par le Sénat, le ministre n'entend pas s'étendre sur cette péripétie.

Entretien entre M. Arthur Hänsenberger, président du Conseil des Etats et M. Sandulescu, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sénateur PNL, le 25 octobre 1991, au Ministère des affaires étrangères, à Bucarest

M. Sandulescu fait partie de la commission qui a rédigé la constitution. Il garde un excellent souvenir de sa visite en Suisse. Notre peuple lui a fait une grande impression.

Guerre du Golfe: 3000 travailleurs roumains sont allés en Irak pour participer à de grands chantiers de construction. Ce personnel a été retiré avant le début de la guerre. La Roumanie a perdu beaucoup d'argent. Elle a tenu à faire un geste pour l'Occident. Il lui en a coûté 2 milliards de \$. Aujourd'hui, le secrétaire d'Etat constate avec amertume que personne n'aide la Roumanie à récupérer cette somme. L'Irak a une dette considérable envers la Roumanie. Elle aurait dû normalement livrer pour 400 millions de \$ de pétrole. L'Irak en a même offert 800 millions, à condition que la Roumanie ne s'engage pas du côté occidental. La Roumanie a résisté à cette tentation. Elle a pris un grand risque car le froid fait maintenant souffrir la Roumanie.

M. Sandulescu est premier vice-président du PNL. Le parti, au risque de perdre des voix, a mis l'intérêt supérieur du pays et du peuple avant ses intérêts propres. "L'histoire ne nous montrera pas du doigt même si nous subissons l'opprobre du peuple".

La situation est sombre. Le PNL est d'avis qu'il faut discuter avec les syndicats de la situation économique et financière et obtenir d'eux le renoncement à la grève. Un dialogue avec la Nation doit être conduit dans l'ouverture et la tolérance.

Le Secrétaire d'Etat estime que le Traité d'amitié avec l'URSS n'est pas valable. Il aurait été rejeté s'il avait été présenté au Parlement car les données du problème ont été modifiées par les événements d'août en URSS. Ce traité doit être libellé de telle manière à ne pas empêcher un rapprochement avec l'OTAN et l'Occident. La Roumanie a toujours eu de puissants voisins. La diplomatie roumaine a évolué entre deux théories: celle de Titulescu (homme d'Etat 1882-1941, président de la SDN) selon laquelle "on se soumet au puissant voisin" ou celle de l'historien du XIXe siècle Demètre Bratianu selon laquelle on recherche la protection d'un pays plus éloigné. La Roumanie a durement ressenti l'abandon de ses alliés (Grande-Bretagne et France) au moment des menaces hitlériennes. Puis, elle a subi le "Diktat de Vienne" d'août 1940 par lequel la Transylvanie du Nord a été attribuée à la Hongrie et la Dobroudja du Sud à la Bulgarie. Pour le Secrétaire d'Etat, la sagesse est de s'orienter vers la grande puissance qui peut protéger la Roumanie. Aujourd'hui, ce sont les USA mais malheureusement ils ne nous attendent pas à bras ouverts.

M. Sandulescu en vient au **drame économique**. La situation est pire que jamais. Il espère que la participation libérale au pouvoir permettra d'alléger les souffrances de la population qui durent depuis plus de 50 ans en donnant plus de crédit au gouvernement à l'étranger. La Roumanie est en discussion avec l'Iran pour un

accord portant sur 1,4 million de tonnes de pétrole mais les Iraniens n'ont pas l'habitude de consentir des crédits. La situation est aussi difficile s'agissant du charbon. Concernant le courant électrique, des discussions sont en cours avec différents fournisseurs potentiels et les résultats seront connus d'ici quelques semaines.

Au sujet des médicaments, M. Sandulescu dit que la Suisse a la possibilité de faire un geste. Il y a un manque de seringues utilisées une fois. On n'a pas de bandages. Le SIDA se développe. Le Ministère de la Santé est parfaitement à même de procéder aux distributions.

A propos de la Yougoslavie, M. Sandulescu rappelle que les relations avec Belgrade ont été bonnes. L'arrière-pays de Belgrade a été agrandi au détriment du Banat roumain. Antonescu (dictateur militaire, 1940) avait refusé un agrandissement territorial offert par l'Allemagne nazie. Ce geste n'a pas été oublié en Yougoslavie. La Roumanie se tient hors du conflit et ne veut pas livrer des armes aux belligérants. Elle est à disposition pour offrir ses services en vue du rétablissement de la paix. La Roumanie ne reconnaît l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie que dans un stade final après tous les autres Etats. Le Secrétaire d'Etat ne voit aucun lien entre la proclamation de l'indépendance de la Moldavie et celles des deux républiques yougoslaves. L'annexion de la Moldavie par l'URSS résulte du pacte Hitler-Staline et n'a pas de fondement juridique. C'est un acte de force.

M. Sandulescu fait état de sa conviction libérale. Il a beaucoup réfléchi pendant ses 10 années de captivité.

Entretien entre MM. Alexandre Birladeanu et Martian Dan, respectivement président du Sénat et président de la Chambre des Députés de la Roumanie et M. Arthur Hänsenberger, président du Conseil des Etats, dans l'édifice de la Chambre des Députés, le 24 octobre 1991

Les discussions ont porté sur:

1. la question des minorités;
2. La situation économique.

Les deux présidents ont insisté sur les droits constitutionnels reconnus aux minorités, principalement hongroise, dans l'enseignement et les tribunaux. Ils sont d'avis que la Roumanie n'est pas dans une situation inférieure aux autres pays européens. Ils excluent l'ouverture du consulat hongrois en Transsylvanie et la réouverture de l'Université Bolyai fermée en 1959. Quant à l'opportunité d'édicter une loi sur les minorités linguistiques, ils estiment que cette question ne pourra être tranchée qu'une fois la constitution adoptée.

Au sujet des questions économiques, les deux présidents ont exposé la situation d'une manière semblable à celle d'autres interlocuteurs.

Entretien entre MM. Radu Campeanu, président du Parti libéral national et Ernst-Otto Weber, président du Parti écologiste, d'une part, et M. Arthur Hänsenberger, président du Conseil des Etats, d'autre part, le 25 octobre 1991 à Bucarest

M. Campeanu donne trois raisons de la participation du PNL au gouvernement.

1. Le PNL entend contribuer à la pacification politique;
2. Le PNL entend contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne actuellement calamiteuse (seuls 30 % du combustible nécessaire sont disponibles, de même 25 % pour le gaz, il manque un million de tonnes de blé à la Roumanie).
3. Le PNL entend contribuer à l'organisation correcte des élections (communales dans 2 mois et demi, législatives dans 6 mois).

Après le vide du pouvoir consécutif à la démission de Roman provoquée par la grève des mineurs, le PNL entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour sortir le pays de l'épreuve. Le PNL est un vieux parti qui existe depuis un siècle et demi et a profondément marqué la vie politique roumaine de l'entre-deux guerres. Il est clair que si le FSN bloque toute évolution, les ministres PNL quitteront le gouvernement dans les 24 heures.

M. Campeanu est rentré en Roumanie le 5 janvier 1990. A la première assemblée du parti qui réunissait 200 personnes, il a été désigné en tant que secrétaire général puis par la suite en qualité de candidat à la présidence. Il a fait la "liaison historique" avec ceux qui subsistaient de l'époque 1945-46. La grande majorité des membres du parti sont jeunes.

Au sujet de l'information, M. Campeanu se plaint de la "sélection négative". La TV diffuse ce qu'elle veut (quelques extraits non significatifs pour l'opposition). Il ne se plaint pas de son cas personnel mais du traitement de l'opposition en général.

Le chef du PNL signale que les principaux partis d'opposition ont décidé de se réunir en "Convention pour l'instauration de la démocratie". Il s'agit du Parti national libéral, du parti paysan démocrate-chrétien, du parti social-démocrate, du parti écologiste de M. Weber, de l'Union démocratique magyar ainsi que de l'Alliance civique, récemment constituée par des éléments bourgeois.

M. Campeanu se déclare opposé à la monarchie et affirme que c'est une minorité tumultueuse qui demande l'organisation d'un référendum à ce sujet. M. Campeanu évalue à 10 % du corps électoral les adeptes du retour du roi. (Au moment de l'entrevue, une manifestation monarchiste se déroulait devant le Palais du Sénat (ex-comité central du PCR). M. Campeanu estime que ces gens "parlent avant de penser".

M. Campeanu s'oppose également au référendum sur la constitution. Si la Suisse connaît cette manière de procéder, c'est parce que la Suisse est la Suisse. M. Campeanu est aussi opposé à une

quelconque structure fédéraliste qui ne conviendrait pas à la Roumanie.

Au sujet du **Traité d'amitié avec l'URSS** conclu le 4 avril 1991 par le président Iliescu, M. Campeanu relève qu'il n'a pas été soumis à la ratification du Parlement. Il ne sera d'ailleurs jamais ratifié car il ne prévoit pas des modification de frontières consécutives à l'exercice du droit d'auto-détermination. Il est exclu que le Parlement roumain entérine la pérennité des frontières actuelles. D'autre part, le traité exclut des alliances avec des puissances qui pourraient s'opposer à l'URSS. Cette limitation de la souveraineté de la Roumanie est inacceptable. Le Gouvernement Roman n'a jamais osé en proposer la ratification.

M. Campeanu estime que l'URSS a reconnu "de facto" l'indépendance de la **Moldavie**, sinon "de jure". Le président du PNL insiste sur le fait que la Bessarabie et la Bukovine du Nord étaient roumaines et que ces territoires ont été enlevés à son pays par la force. C'est aujourd'hui à ces peuples de décider de leur sort. M. Campeanu invite "solenellement" les autres pays à reconnaître la déclaration d'indépendance de la Moldavie. Quant à un rattachement à la Roumanie, ce n'est pas à Bucarest de décider.

M. Weber (écologiste) signale que son parti a été fondé le 16 janvier 1990 déjà et qu'il est représenté par 9 parlementaires. Le parti n'a pas d'argent malgré les promesses de subventions faites par le gouvernement. Le parti a l'espoir, au vu de son implantation en Translyvanie et en Moldavie, d'augmenter son effectif à 16 parlementaires.

M. Weber signale que les autres partis portant une étiquette écologiste sont truffés de communistes.

Entretien entre M. Arthur Hänsenberger, président du Conseil des Etats et des membres de la Commission des affaires étrangères du Parlement roumain, le 25 octobre 1991, au Sénat à Bucarest

Sont présents:

M. Ion I. Bratianu, député, président du Parti Union libérale, Bucarest

M. Adrian Motiu, sénateur, Alliance nationale pour l'Unité de la Roumanie, Cluj

M. Anton Lintmaier, député, représentant de la minorité polonaise, Ploesti

M. Aurelian Dochia, député, Front du Salut national, Bucarest

M. Motiu tient à faire une brève présentation historique. La Roumanie est et a été une démocratie qui a été interrompue par un "accident" qui a duré 50 ans. La situation de la Roumanie lui a été imposée par l'accord de Yalta. Le peuple roumain a rejeté le communisme, système qui a été plus dur en Roumanie que dans les autres pays de l'Est. Les Roumains sont des Européens. La dictature a laissé des traces difficiles à effacer. La Roumanie entend être un partenaire et non un parent pauvre. "si "chacun doit s'aider par ses propres moyens", il est nécessaire que le démarrage soit accompagné par l'appui occidental. Avec la Roumanie, l'Occident trouvera un partenaire valable pour tout ce qui touche la culture.

M. Hänsenberger assure M. Motiu de l'amitié du peuple suisse qui est lié à la Roumanie par une communauté de langue latine. La dictature a éloigné nos deux pays, qui après la révolution et les progrès accomplis vers la démocratie, sont appelés à se rapprocher. Il espère que la Suisse sera en mesure d'apporter une aide à la Roumanie.

M. Bratianu indique qu'il est très difficile de lutter contre les anciennes mentalités. On dénote un manque de sincérité chez les hommes politiques qui ont peur de dire la vérité. Le chemin vers la démocratie n'est pas rectiligne. Un exemple positif doit être cité: les ambassadeurs sont entendus par la Commission des affaires étrangères. Des gens aux activités douteuses dans le passé ne doivent pas représenter la Roumanie à l'étranger. La commission donne un avis consultatif. De ce fait, le gouvernement s'est abstenu de présenter des candidats douteux. Le corps diplomatique roumain a été entièrement renouvelé depuis 1989.

La marche vers la démocratie passe par les partis qui sont environ 200. M. Bratianu est allé en Bulgarie comme observateur aux élections. Il déplore le quorum de 4 % qui tient à l'écart un quart des électeurs bulgares qui sont sans représentation au Parlement de Sofia.

M. Bratianu se plaint du fait que le journal "Futur Libéral" est empêché de paraître avec la complicité d'Iliescu et de Roman. Les petits partis ne sont pas financés d'où son inquiétude pour les prochaines élections. Alors qu'il est le seul de son parti, M. Bratianu se déclare appuyé par des "millions" de citoyens. Il dénonce l'entrée du PNL dans le gouvernement.

M. Hänsenberger observe que le problème du quorum existe dans tous les pays démocratiques et expose la situation en Suisse.

M. Motiu considère que la liberté d'expression est garantie mais qu'il existe encore des difficultés d'ordre administratif pour qu'elle puisse se manifester pleinement.

M. Hãnsenberger estime que l'existence d'un grand nombre de partis est un signe de démocratie mais qu'à terme des regroupements seront nécessaires car "il n'y a pas 200 idéologies".

M. Lintmaier représente les 12'000 Polonais de Roumanie. Il habite Ploesti et expose que sa ville abrite de gros consortiums peu flexibles qui n'ont maintenant plus de commandes. Il affirme que le territoire roumain est convoité par les voisins et espère qu'on n'oublie pas la Moldavie. Les Russes essayent de transformer la Bukovine du Nord et la Bessarabie en désert saharien. L'orateur présente en termes émouvants ses liens familiaux avec la Suisse et décrit divers endroits du bâtiment du Comité central où se sont déroulés des épisodes tragiques de l'histoire roumaine (exécution de patriotes dans les sous-sols, fuite de Ceausescu au 6e étage).

M. Hãnsenberger peut comprendre les aspirations des différents peuples de la région mais met en garde contre une volonté de modifier toutes les frontières existantes.

M. Dochia souligne que la Roumanie connaît une période de réorientation vers l'Ouest. Un empire géant se démembre à ses côtés. Des foyers d'instabilité apparaissent (Yougoslavie). Des tensions subsistent avec la Hongrie. Il importe de garder un noyau de stabilité tel que son pays. M. Dochia déclare que, pour lui, la Suisse est un idéal de liberté et de stabilité. Il déclare bien connaître Mme Grendelmeier qui siège avec lui à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Entretien avec des membres de la Commission pour la rédaction du projet de la Constitution de l'Assemblée constituante de Roumanie le 25 octobre 1991 au Sénat à Bucarest

Sont présents:

M. Antonie Iorgovan, sénateur indépendant, président de la Commission
 M. Florin Vasilescu, conseiller du président, expert
 M. Ion Vilda
 M. Florea

Le projet de constitution se présente sous la forme d'un texte en 151 articles dont 81 ont été adoptés. Les 70 derniers articles ne devraient pas donner lieu à trop de discussion sauf peut-être les articles concernant les compétences du président. 1019 amendements ont été présentés. Ils sont réunis dans un document, ressemblant à nos "dépliants", qui indique qui est l'auteur et quel est le préavis de la commission.

La constitution devrait être adoptée en novembre et faire l'objet d'un referendum. La question de la forme républicaine ou monarchique du gouvernement sera également posée au peuple. Les personnalités présentes se félicitent de l'accueil qui leur fut réservé et de l'aide accordée par différents constitutionnalistes suisses.

Les experts attirent l'attention sur l'article 6 qui reconnaît et garantit aux personnes appartenant aux minorités nationales le droit de préserver, développer et exprimer leur identité ethnique, culturelle et religieuse.

Le projet fait des emprunts à différentes constitutions, notamment celles de France et de Suisse.

A noter que le projet prévoit que les révisions constitutionnelles feront l'objet d'un referendum (art. 146/3). D'autre part, l'initiative législative peut être le fait de 250 000 citoyens venant d'un quart des départements (art. 72/1). Quant à l'initiative constitutionnelle, elle appartient à 500 000 électeurs (art. 145/1).

L'article 81 comporte la formule du serment du président de la Roumanie. L'Assemblée constituante a ajouté à la "souveraineté" et l'"intégrité territoriale", l'"unité" de la Roumanie.¹

M. Hänsenberger se dit vivement intéressé par le projet qu'il a eu l'occasion de consulter et souhaite recevoir un exemplaire de la constitution lorsqu'elle aura été adoptée.

¹cf. traduction du Projet de la constitution de Roumanie réalisée avec des experts de la Commission parlementaires de rédaction. Texte traduit et imprimé par l'AGENCE DE PRESSE "ROMPRES", Bucarest, 1 Piata Presei Libere. Tél. 17 21 99. Fax 17 16 42.

Visite de M. Arthur Hänsenberger, président du Conseil des Etats,
à Sibiu le 26 octobre 1991

Sept personnes attendent le président du Conseil des Etats à la préfecture de Sibiu, dont le préfet M. Nicolae NAN, le sous préfet et le secrétaire de la préfecture.

Sibiu est située au centre du pays. Le Département compte plus de 500'000 habitants. Il est divisé en 2 "Municipe" (Sibiu et Medias) et 53 communes. Les activités économiques sont les suivantes: chimie, industrie légère, agriculture, élevage, tourisme.

Une Université a été ouverte en 1989 et accueille 2000 étudiants (facultés technique, de médecine, de droit, des lettres). Sibiu est aussi un centre culturel (Musée Brukenthal, du nom d'un ancien gouverneur autrichien de la Transylvanie, musée d'histoire, musée de la technique, musée d'histoire naturelle. Il existe aussi un orchestre philharmonique. Des acteurs locaux jouent dans un théâtre allemand.

Les discussions ont porté sur la question de la propriété foncière (les registres existent toujours), les équipements agricoles, les jumelages avec Lucerne et Lausanne (on se félicite de ce qui a été obtenu mais on souhaite développer les échanges d'élèves, les manifestations culturelles. Le préfet dit qu'une possibilité de formation dans l'hôtellerie en Suisse serait appréciée), la présence allemande dans l'ancienne Hermannstadt (en diminution). Le préfet et le sous-préfet ont été nommés par le Gouvernement. Ils appartiennent au FSN et ont été élus à la Chambre des députés. Ils ont préféré revenir à Sibiu. Le maire a été également nommé. Des élections sont prévues pour la fin de l'année.

(A noter que Nicu, le fils de Ceausescu, a été gouverneur de cette région où il semble ne pas avoir laissé un mauvais souvenir).

Selon le préfet, la population est surtout préoccupée par les questions de ravitaillement, de chauffage, de logement, de chômage, de propriété foncière et peu par les grandes questions débattues à Bucarest comme la constitution ou la question de la restauration de la monarchie (le préfet Nan évalue à 5% ses partisans).

Le président du Conseil des Etats a inauguré en fin de matinée l'exposition "face à face" présentée dans diverses villes roumaines par Pro Helvetia. Il a prononcé une allocution. Parmi les personnes présentes, on notait le général commandant de la place de Sibiu, M. Jacques Lauer, conseiller d'ambassade et M. Hans Boegli, conservateur du Musée d'Avenches. Un vin d'honneur a été servi puis les musées d'histoire et Brukenthal visités.

L'après-midi a été consacrée à une discussion à la Préfecture avec les représentants des partis politiques. Outre le Préfet et deux journalistes, on notait la présence de 17 représentants de partis couvrant tout le spectre de la vie politique: FSN, PNL, Parti écologiste, Alliance civique, Parti libéral monarchiste, Parti de

la Grande Roumanie, parti national paysan démocrate-chrétien, représentants des minorités allemande, hongroise et tsigane.

Le représentant de la minorité allemande a communiqué le texte d'un projet de loi sur les minorités.

Le représentant des Hongrois a mis l'accent sur les revendications de sa communauté: installation d'un consulat à Cluj, réouverture de l'Université Bolyai, loi sur les minorités. Il estime que l'acceptation de l'ouverture d'un consulat de Hongrie aurait une valeur de symbole et constituerait une garantie. Il permettrait aussi le développement de la culture magyare (livres, films)

Au contraire, le représentant du parti de la Grande Roumanie a semblé craindre les interventions étrangères.

Le représentant de l'Alliance civique a critiqué la mauvaise qualité des programmes télévisés qui ne contribuent pas à l'éducation du peuple. Il a souligné qu'autrefois sur 2 heures de programmes quotidiennes, il y avait une heure et demie consacrée à Ceausescu !)

La représentante du parti écologiste s'est félicitée de l'entrée de son parti au gouvernement.

Le membre du PNL a exposé les vues du parti qu'il représente à Bucarest en tant que député. Il a posé des questions sur la démocratie suisse. Il a demandé l'opinion de M. Hänsenberger sur le régime parlementaire ou présidentiel. Lequel conviendrait le mieux à la Roumanie ?

Le représentant du parti monarchiste libéral a remercié la Suisse pour l'hospitalité accordée au roi Michel. Il a souhaité l'envoi d'observateurs suisses aux prochaines élections et a dénoncé le monopole de l'information. Il a déclaré que le nationalisme est le dernier avatar du "crypto-communisme".

Ce n'est qu'en fin de séance que le délégué du Front du Salut national a pris la parole pour déclarer que le "communisme était étranger à l'âme roumaine" et que l'instabilité politique est due à la précarité de la situation économique. La marche vers la démocratie et le passage à l'économie de marché en Roumanie ont commencé beaucoup plus tard que dans les autres pays socialistes, soit à la mort de Ceausescu en décembre 1989. Le sous-préfet a demandé à l'Occident de faire confiance à la Roumanie nouvelle. Il s'est félicité des bonnes relations entre les partis de Sibiu.

Le représentant des Roms a tenu à remettre une documentation sur sa communauté au président Hänsenberger et l'a apportée à l'aéroport !

**Personnalités rencontrées par le président Hänsenberger au cours
de son voyage en Roumanie du 24 au 28 octobre 1991**

Président et Gouvernement

M. Ion Iliescu (FSN), président de la Roumanie
M. Mircea Ionescu Quintus (PNL), ministre de la Justice
M. Victor Babiuc (FSN), ministre de l'Intérieur
M. Sandulescu (PNL), secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Parlement

M. Alexandre Birladeanu, président du Sénat (FSN)
M. Martiàn Dan, président de la Chambre des Députés (FSN)
M. Oliviu Gherman, vice-président du Sénat (FSN)
M. Radu Campeanu, vice-président de la Chambre (PNL)
M. Petru Jurcan, député PNL
M. Verestoy Attila, député Union démocratique des Magyars
M. Ion Bratianu, député UNL
M. Adrian Motiu, sénateur Union nationale de Roumanie
M. Anton Lintmaier, député minorité polonaise
M. Aurelia Dochia, député FSN
M. Ernst-Otto Weber, député écologiste
M. Ion Ratiu, député Parti national paysan chrétien démocrate
M. Antonie Iorgovan, sénateur indépendant

Haute administration

M. Melescanu, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères
M. Florin Vasilescu, expert pour la constitution

Administration départementale et locale

M. Nicolea Nan, préfet de Sibiu
Maire de Sibiu

Entretien entre M. Arthur Hänsenberger, président du Conseil des Etats, et M. Nicolae Iordache, ambassadeur de Roumanie, le 18 septembre 1991 à Berne (Bureau du Président du Conseil des Etats)

1. Indépendance de la Moldavie

I. est porteur d'une déclaration des bureaux permanents de la Chambre des députés et du Sénat de Roumanie ainsi que d'une résolution des deux chambres concernant la proclamation de l'indépendance de la Moldavie intervenue à Chisinau le 27 août 1991. La Roumanie est le premier Etat à avoir reconnu l'indépendance de la Moldavie (et jusqu'ici le seul). Cet événement est un moment important dans les relations Moldavie-Roumanie. Le fondement juridique de cette déclaration d'indépendance est le principe de l'auto-détermination des peuples consacré par l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris ainsi que par la Charte des Nations Unies. La Moldavie souhaite adhérer à l'ONU. La Moldavie entend garantir les droits de l'homme à tous ses citoyens. Quant à la Roumanie, elle appuie la demande moldave faite à l'URSS de retirer ses troupes installées depuis les années 40.

La décision du peuple moldave a été accueillie avec enthousiasme et dans l'unanimité en Roumanie. Tous les partis ont demandé au Parlement et au Gouvernement roumains de reconnaître l'indépendance moldave. La Roumanie lance un appel aux Parlements d'Europe afin que la Moldavie soit traitée de la même façon que les Républiques baltes, victimes du même Pacte Molotov-Ribbentrop. H. demande si la Roumanie envisage à terme la réunion de la Moldavie à la Roumanie.

I. expose que la population qui habite la Moldavie est roumaine à 64 %. On compte 14 % d'Ukrainiens et 13 % de Russes. Encerclée entre la Russie, l'Autriche et l'Empire ottoman, la Roumanie et la Moldavie ont subi des influences russes. L'URSS a conduit une politique tendant à "dénationaliser" la Moldavie. Ce pays est une terre accueillante. On y compte des juifs, des tartares, des Turcs, des Gagaouzes (de religion orthodoxe), des slaves et des Polonais. Deux républiques séparatistes (Dniestr, est, russophone) et Gagaouzie (sud, turcophone) ont donné leur appui au putsch manqué du 19 août. La Moldavie entend respecter les droits de l'homme et la liberté de toute la population.

I. en vient à la question de H. Pourquoi la Roumanie ne revendique-t-elle pas ce territoire ?

La Roumanie est consciente de ses responsabilités. En souscrivant à l'Acte final d'Helsinki et à la Charte de Paris, elle est respectueuse des frontières existantes qui ne peuvent être modifiées que par la négociation. La Roumanie entend respecter la volonté du peuple moldave. Le moment de la décision sur la réunification appartient à la Moldavie elle-même. Il y aura peut-être lieu de discuter du sort de la Bukovine du Nord et de trois districts au sud incorporés à l'URSS alors qu'ils faisaient partie de la Roumanie pendant l'entre-deux-guerres. L'URSS a aussi annexé l'île des Serpents qui se trouve dans le delta du Danube.

L'ambassadeur souligne qu'aucun Parlement moldave n'a sanctionné l'incorporation à l'URSS.

La Roumanie et la Moldavie sont déjà liées par plus de 100 accords.

Dans la situation antérieure au putsch, M. Gorbatchev avait manifesté une certaine compréhension pour le problème moldave. H. conclut en déclarant que l'arrivée de la déclaration et de la résolution seront communiquées aux membres des deux chambres et qu'elles seront déposées sur la table des conseils.

2. Visite du Président du Conseil des Etats en Roumanie.

La période est fixée du 24 au 28 octobre (arrivée et départ par les vols Swissair). Le président sera accompagné par son épouse et J. Clerc (Services du Parlement).

Le programme comportera des entretiens avec les présidents Dan et Birladeanu, avec les présidents des groupes, les présidents des commissions des affaires étrangères et de la constitution, un membre du Gouvernement (le premier ministre Peter Roman ?) et le Président de la République, M. Ion Illiescu.

La visite sera organisée par M. Petricu, secrétaire de la délégation roumaine à l'UIP. Les discussions pourront se dérouler en français. Le programme d'entretiens pourrait être complété par une visite en province (en Transylvanie ou en Moldavie roumaine). L'intérêt de Mme Hänsenberger pour les hôpitaux et maisons pour personnes âgées est signalé.

L'Ambassadeur Meili est au courant de la visite.

JC 18.9.91 ROUMANIE.

ROUMANIE

Elections du 20 mai 1990

PRESIDENCE

Inscrits	17200722	o/o
Votants	14826616	86.20
	suffrages	
Ion Iliescu (Front du salut national)	12234498	85.07
Radu Campeanu (Parti national libéral)	1529188	10.64
Ion Ratiu (Parti national démocrate-chrétien)	617007	4.29

CHAMBRE DES DEPUTES

	sièges	suffrages	o/o
Bulletins valables		13707159	
Front du salut national	263	9089659	66.31
Union démocratique hongroise de Roumanie	29	991601	7.23
Parti national libéral	29	879290	6.41
Mouvement écologiste roumain	12	358864	2.62
Parti national paysan démocrate-chrétien	12	351357	2.56
Alliance nationale pour l'Unité de la R.	9	290875	2.12
Parti démocrate agrarien	9	250403	1.83
Parti écologiste roumain	8	232212	1.69
Parti socialiste démocratique	5	143393	1.05
Divers et indépendants, dont:	20	1119505	8.18
*Parti social-démocrate	2		
*Groupement démocratique du Centre	2		
*Parti démocrate du travail	1		
*Parti du libre échange	1		
*Parti de la reconstruction nationale	1		
*Parti de la jeunesse libre démocrate	1		
*Forum démocratique des Allemands	1		
*Union libérale Bratianu	1		
*Union démocratique des Romanichels	1		
*Organisations représentant minorités	9		
Total	396		

SENAT

	sièges	suffrages	o/o
Bulletins valables		13956180	
Front du salut national	92	9353006	67.02
Union démocratique hongroise de Roumanie	12	1004353	7.20
Parti national libéral	9	985094	7.06
Parti national paysan démocrate-chétien	1	348687	2.50
Mouvement écologiste roumain	1	341478	2.45
Alliance nationale pour l'Unité de la R.	2	300473	2.15
Parti démocrate agrarien	0	221790	1.59
Parti écologiste roumain	0	192574	1.38
Parti socialiste démocratique	0	152969	1.10
Divers et indépendants	0	1055756	7.55
Total	117		

Sources: Agence Rompres, Union interparlementaire, Ambassade suisse

Pressemitteilung

Besuch des Ständeratspräsidenten in Rumänien

Auf Einladung des rumänischen Parlamentes wird Ständeratspräsident Arthur Hänsenberger (FDP/BE) vom 24. - 28. Oktober 1991 Rumänien besuchen.

Dieser Besuch gibt der Bundesversammlung die Gelegenheit, ihrer Solidarität mit dem rumänischen Parlament, welches vor der schwierigen Aufgabe steht, den Demokratisierungsprozess voranzutreiben, Ausdruck zu geben. Der Ständeratspräsident wird sich aber auch über die Lage des Landes informieren, nicht zuletzt im Hinblick auf den von der Bundesversammlung zu verabschiedenden Kredit für die Osteuropahilfe.

Auf dem Besuchsprogramm stehen Aussprachen mit den Präsidenten der beiden Parlamentskammern, den HH. Birladeanu (Senat) und Dan (Volkskammer) sowie mit Präsident Illiescu und Premierminister Stolojan. Präsident Hänsenberger wird mit Mitgliedern der aussenpolitischen Kommissionen und der Kommissionen für die neue Verfassung sowie mit weiteren Persönlichkeiten zusammentreffen.

Präsident Hänsenberger wird im übrigen in Hermannstadt eine Ausstellung der Pro Helvetia im Rahmen der 700-Jahr-Feier eröffnen.

Bern, 24.10.91

Parlamentdienste

Communiqué

Visite du Président du Conseil des Etats en Roumanie

A l'invitation du Parlement roumain, M. Arthur Hänsenberger, président du Conseil des Etats, se rend à Bucarest pour un voyage de quatre jours (24 - 28 octobre).

Cette visite doit permettre au Parlement suisse de manifester sa solidarité avec le Parlement roumain dans la phase de transition délicate vers la démocratie et de s'informer des conditions qui prévalent actuellement dans ce pays au moment où le Parlement fédéral est appelé à se prononcer sur un important crédit de programme en faveur de l'Europe de l'Est.

Des entretiens sont prévus avec les présidents des deux chambres, MM. Birladeanu (Sénat) et Dan (Chambre des députés) ainsi qu'avec le président Iliescu et le premier ministre Stolojan. M. Hänsenberger rencontrera également les membres des commissions s'occupant des affaires étrangères et de l'élaboration d'une nouvelle constitution ainsi que des personnalité de diverses tendances.

En outre, le président du Conseil des Etats inaugurera à Sibiu une exposition de Pro Helvetia organisée dans le cadre du 700e.

Berne, 24.10.91

Services du Parlement